

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 MARS 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 mars 2021 à la mairie de Saint Maurice les Brosses suivant convocation en date du 1^{er} mars 2021, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Maire.

DARGENTOLLE Alexia est désignée secrétaire de séance.

| | |
|-------------|----|
| Membres | 15 |
| Présents | 13 |
| Représentés | 2 |
| Votants | 15 |
| Exprimés | 15 |
| Pour | 15 |
| Contre | - |

Présents : DARGENTOLLE Georges, CHAZEAU Bernard, GENIN Karine, BOISSIERE Pierre, JEANJON Christine, CAMPION Sylvie, TAUZIÈDE Guylaine, DARGENTOLLE Alexia, FAURE Frédéric, VEDEL Céline, SAULNIER Nicolas, DEGUILHEM Morgan, BORDERIE Jean-Marc

Absents : ANDRÉ Delphine a donné procuration à M. CHAZEAU, JOACHIM Sébastien a donné procuration à Mme VEDEL.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 décembre 2020.

Après lecture le PV de la séance du 7 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Dans le cadre de ses délégations de pouvoir, M. le Maire indique qu'il a décidé :

- d'accepter l'avenant n°2 au marché PIJASSOU TP portant le marché à 131 071€ HT.

Délibérations :

Délibération n° 2021-01 en date du 9 mars 2021 concernant le projet d'extension de la maison médicale – choix de la maîtrise d'œuvre

M. le Maire fait un rappel sur le projet d'extension de la maison médicale nécessaire à l'accueil d'autres professions médicales ou paramédicales.

Les travaux ont été estimés à 300 000,00€ HT.

Trois cabinets d'architecture ont été consultés pour la maîtrise d'œuvre ; deux propositions ont été reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour ce projet, à l'EURL EPURE, Architecte Urbaniste à Nexon, suivant les modalités suivantes :
 - mission de base + EXE partielles : 8,60 %
 - EXE complètes : 0,50 %

- mission OPC : 0,50 %
- Total : 9,60 %
- charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Délibération n° 2021-02 en date du 9 mars 2021 demandant une aide de l'État au titre de la DETR

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la sacristie Nord de l'église couverte d'une toiture en zinc usée et friable n'est plus étanche et les infiltrations endommagent le plafond.

Le remplacement de la totalité de la couverture du rampant ainsi que de la couvertine s'impose. L'entreprise DULERY a fait un devis pour ces travaux, d'un montant de 7 599,50€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Au vu du coût de ces travaux, sollicite une aide de l'État au titre de la DETR,
- Charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches utiles et de signer tous les documents nécessaires.

Délibération n° 2021-03 en date du 9 mars 2021 demandant une subvention au Conseil départemental pour la réalisation d'un chemin piétonnier

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'aménager un chemin rural situé à la Croix de Guillat.

Celui-ci longtemps laissé à l'abandon nécessite, pour pouvoir à nouveau l'emprunter des travaux de captage des eaux d'écoulement de la route, un décapage de la terre, un nettoyage des abords et un renforcement de l'assise.

La volonté communale est d'en faire un chemin accessible aux promeneurs et de permettre à l'agriculteur riverain d'accéder à ses prairies sans dommage pour le chemin.

Cet aménagement permettra d'assurer la continuité d'un circuit pédestre reliant le village de Guillat à celui d'Esselet et autres.

L'entreprise MEYZIE TP a fait un devis pour les travaux à réaliser, d'un montant de 15 869,00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne,
- charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches utiles et signer tous les documents nécessaires.

Délibération n° 2021-04 en date du 9 mars 2021 fixant le tarif de l'équipement mentionnant l'identité des défunts sur la stèle du jardin du souvenir

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réalisation d'un puits du souvenir dans le cimetière communal. Une stèle a été installée à proximité pour recevoir un équipement mentionnant l'identité des défunts dont les cendres ont été dispersées.

Après réflexion et dans un souci d'uniformisation, le Conseil Municipal :

- décide de fournir des plaques alu, de les faire graver et de les fixer sur la stèle. Ce service sera réalisé contre un forfait de 50,00€.
- charge M. le Maire de faire le nécessaire pour mettre en application cette décision.

Délibération n° 2021-05 en date du 9 mars 2021 acceptant un don de 1 000€

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal, d'un courrier émanant de la fille de M. Michel MONNERIE décédé le 26 août 2020 et natif de la commune de Saint Maurice les Brousses. Proche de la nature, il a souhaité faire un don de 1 000€ pour réarborer les espaces communaux et par cette action lutter contre le réchauffement climatique.

Une réflexion s'engage sur la plantation d'arbres sur la Voie Romaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte ce don de 1 000€,
- charge M. le Maire d'informer la famille de M. MONNERIE Michel de cette décision et d'effectuer toutes les démarches utiles.

Affaires diverses :

M. le Maire informe le Conseil municipal du recrutement de deux personnes pour remplacer un agent actuellement en arrêt maladie.

Information HAIECOLIER : la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne a lancé cette opération ayant l'objectif d'implanter 87 haies dans le département, mettant en synergie les acteurs locaux, mairie, école et ACCA. Un kit de plantation est fourni, la commune doit déterminer le lieu de plantation et préparer le terrain. La plantation est réalisée par les trois acteurs locaux.

M. le Maire rappelle qu'une aire de covoiturage a été créée à la Fousserie. Pour sécuriser cette zone, un chiffrage relatif au projet d'éclairage public pour un candélabre solaire a été réalisé par le SEHV : 4605,04€ TTC avec une subvention de 1726,89€.

M. le Maire fait lecture d'un courrier du club de pétanque St Maurice Nexon concernant un projet de construction d'un boulo-drome couvert. La commune ne peut pas supporter un tel projet.

M. le Maire informe que La Poste va modifier la distribution du courrier à compter du 1^{er} avril 2021 et que celle-ci sera réalisée l'après-midi par une dizaine de facteurs venant des communes environnantes. M. le Maire fait part de son mécontentement et informe qu'il a envoyé un courrier à M. le Préfet.

Clôture de séance à 20h50

Le secrétaire de séance,

Le Maire,